



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE - TROISIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

**2060<sup>e</sup>** SÉANCE : 17 FÉVRIER 1978

JAN 13 1981

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2060) .....	1
Remerciements au Président sortant .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Plainte du Tchad :	
Lettre, en date du 8 février 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12553) .....	1

129

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2060<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 17 février 1978, à 15 h 30.

*Président* : M. Oleg A. TROYANOVSKY  
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2060)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte du Tchad :

Lettre, en date du 8 février 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12553).

*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Etant donné que nous tenons aujourd'hui la première séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois de février, je me permets de saisir cette occasion, au nom des membres du Conseil, pour rendre hommage au Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, Son Excellence M. Joseph Garba, et au représentant permanent du Nigéria, M. Leslie Harriman, pour la façon dont ils ont présidé le Conseil au cours du mois de janvier. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en disant qu'ils méritent toute notre reconnaissance pour la manière excellente dont ils se sont acquittés de leur tâche le mois dernier.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Plainte du Tchad :**

Lettre, en date du 8 février 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12553)

2. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Tchad et de la Jamahiriya arabe libyenne, qui demandent à être invités à prendre part à la discussion. Selon la pratique habituelle et avec l'assentiment

du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Kamougué (Tchad) et M. Kikhia (Jamahiriya arabe libyenne) prennent place à la table du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sur la demande présentée par le Gouvernement tchadien dans la lettre en date du 8 février 1978 que le représentant du Tchad a adressée au Président du Conseil [S/12553].

4. Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : la lettre en date du 6 février 1978 adressée au Président du Conseil par le représentant du Tchad [S/12554] ; la lettre en date du 8 février 1978 adressée au Président du Conseil par le représentant du Tchad [S/12555] ; la lettre en date du 13 février 1978 adressée au Président du Conseil par le représentant du Tchad [S/12558] ; la lettre en date du 14 février 1978 adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne [S/12560]. En outre, je viens de recevoir une lettre du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne en date du 17 février 1978 [S/12565], qui sera distribuée aux membres du Conseil au cours de la séance.

5. Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad. Je lui souhaite la bienvenue et je lui donne la parole.

6. M. KAMOUGUE (Tchad) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'aborder la question dont le Conseil est saisi, de vous exprimer, au nom du peuple tchadien tout entier, notre gratitude pour la diligence avec laquelle vous avez bien voulu convoquer cette réunion du Conseil.

7. Nous remercions également tous les membres du Conseil qui ont bien voulu répondre avec promptitude à l'appel que mon pays leur a lancé. Nous voudrions en particulier saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au Président Omar Bongo du Gabon, président en exercice de l'OUA, au président Gaafar Mohamed Nimeiri du Soudan, au président Seyni Kountché du Niger et au président Obasanjo du Nigéria, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que le différend dont le Conseil est saisi aujourd'hui soit réglé pacifiquement et qui ont par ailleurs contribué efficacement aux résultats positifs que nous

avons atteints dans le domaine de la réconciliation nationale.

8. Si nous avons été obligés de demander d'urgence la réunion du Conseil qui, selon la Charte, est l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est que nous avons estimé que la situation qui prévaut actuellement dans notre pays est extrêmement grave et de nature à troubler cette paix et cette sécurité dont la communauté internationale a tant besoin.

9. La situation au Tchad est grave et préoccupante du fait de l'agression caractérisée d'un pays voisin, je veux citer la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ce pays, imbu de sa puissance grâce aux immenses ressources qu'il tire du pétrole et qui lui permettent de se suréquiper militairement, s'est en effet arrogé le droit, au mépris des dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine et des résolutions pertinentes de ces organisations ainsi que des principes du droit international, d'agresser le Tchad en occupant une partie de son territoire, Aouzou, au nord du pays et en combattant ouvertement aux côtés des rebelles.

10. Or c'est en application du Traité d'amitié et de bon voisinage entre la République française et le Royaume Uni de Libye, conclu à Tripoli le 10 août 1955<sup>1</sup>, que la frontière actuelle du Tchad et de la Libye a été définie. Ce traité stipule clairement en son article 3 :

“Les deux Hautes Parties contractantes reconnaissent que les frontières séparant les territoires de la Tunisie, de l'Algérie, de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, d'une part, du territoire de la Libye, d'autre part, sont celles qui résultent des actes internationaux en vigueur à la date de la constitution du Royaume Uni de Libye. . .”

Il s'agit des textes suivants : la convention franco-britannique du 14 juin 1898; la déclaration additionnelle du 21 mars 1899 à la convention précédente; les accords franco-italiens du 1<sup>er</sup> novembre 1902; la convention franco-britannique du 8 septembre 1919; l'arrangement franco-italien du 12 septembre 1919.

11. Ce traité a été approuvé le 22 novembre 1956 par l'Assemblée nationale française. La loi n° 56-1235 du 12 décembre 1956 a autorisé le Président de la République française à le ratifier. L'échange des instruments de ratification a eu lieu le 20 février 1957. Le Traité a été publié et mis en vigueur par le décret n° 57-436 du 26 mars 1957 signé par le Président de la République française, M. René Coty, et contresigné par le Président du Conseil des ministres, M. Guy Mollet, ainsi que par le Ministre des affaires étrangères, M. Christian Pineau.

12. Il convient de préciser que les lettres échangées le jour de la signature du Traité et constituant les annexes comportent des stipulations détaillées et incontestables en ce qui concerne le tracé de la frontière entre le Tchad et la Libye. C'est ainsi que cette frontière est définie par des

<sup>1</sup> Voir *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, quatre-vingt-neuvième année, n° 83.

lignes droites, deux en particulier : a) la première part de Toummo et va jusqu'à l'intersection du tropique du Cancer avec le 15<sup>e</sup> degré de longitude est de Greenwich; elle ne concerne le Tchad qu'au nord de son intersection avec la frontière du Niger; b) la seconde part au point d'intersection du tropique du Cancer avec le 16<sup>e</sup> degré de longitude est avec le parallèle 19° 30' de latitude nord; c'est à ce dernier point que se rejoignent les trois frontières du Tchad, de la Libye et du Soudan.

13. En conclusion, le Traité : premièrement, établit de manière irréfutable l'inexistence du traité Laval-Mussolini du 7 janvier 1935 dont se prévaut la Libye; deuxièmement, confirme le tracé des frontières défini par la déclaration additionnelle du 21 mars 1899, l'échange des lettres Barrière-Prinetti du 1<sup>er</sup> novembre 1902 et la convention franco-britannique du 8 septembre 1919, tous les documents internationaux qui ont engagé, jusqu'à notre indépendance, deux membres permanents du Conseil, à savoir la France et la Grande-Bretagne.

14. Par ailleurs, lors des débats sur la ratification par la France du Traité du 10 août 1955, M. Maurice Faure, alors Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires étrangères, déclarait ce qui suit devant le Conseil de la République le 29 novembre 1956 :

“Ce traité stipule l'abandon définitif par la Libye des prétentions qu'à l'époque de Mussolini, et en vertu des accords signés avec Pierre Laval, l'Italie avait pu faire valoir sur la région du Tibesti.”

Il est donc impensable aujourd'hui que la Libye puisse invoquer un tel document pour justifier ses prétentions sur Aouzou.

15. En outre, la Libye a voté sans réserve pour la résolution AHG/16 (I), adoptée lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964. Par cette résolution, “tous les Etats Membres s'engagent à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance”.

16. Depuis 1960, le Tchad n'a jamais contesté la frontière qui le sépare de la Libye. Il est pour le moins surprenant qu'après 22 années d'indépendance de la Libye et 13 années d'indépendance du Tchad, la Libye remette en cause sa frontière avec le Tchad et ait envoyé ses troupes occuper depuis 1973 Aouzou, qui fait partie intégrante du territoire tchadien.

17. En dépit de cette agression caractérisée de la Libye, le Tchad, depuis l'avènement du nouveau régime le 13 avril 1975, a fait preuve d'une rare patience en cherchant à résoudre cette douloureuse affaire par la voie pacifique. Aussi nous paraît-il nécessaire de rappeler ces démarches. Sur le plan bilatéral, des rencontres ont eu lieu tant à Tripoli qu'à N'Djamena entre les autorités des deux pays en vue de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt supérieur de nos deux peuples. Mais elles ont toutes échoué parce que la Jamahiriya arabe libyenne, imbu de sa politique expansionniste et de son désir de ne traiter le fond du problème, préférant plutôt parler d'une coopération allé-

chante. Or le Tchad n'est point disposé à brader sa souveraineté ou son territoire contre des subsides de quelque nature que ce soit.

18. Je voudrais souligner à cet égard un curieux aspect de la méthode adoptée par Tripoli pour entamer des négociations avec nous. Au moment où les délégations tchadienne et libyenne commençaient les pourparlers de N'Djamena le 23 juin 1977, des attaques sans précédent étaient déclenchées par les rebelles sur l'ordre de Tripoli et avec l'appui des Libyens contre les postes militaires tchadiens de Bardaï, Ounianga Kébir et Zouar, régions proches d'Aouzou, avec des armes de destruction massive, causant de nombreux morts et blessés. Les villes de Bardaï et de Zouar, prises par un détachement de l'armée libyenne commandé par le capitaine Ali Hireimi et comprenant une section de spécialistes étrangers d'armes lourdes, sont aujourd'hui conjointement administrées par les forces libyennes et leurs mercenaires. Toutes les populations civiles et militaires de ces localités ont été envoyées en Libye, où elles vivent dans des conditions déplorables. La radio libyenne même l'a confirmé lorsqu'elle a annoncé des décès parmi les prisonniers de guerre et a fait appel à la Croix-Rouge internationale pour qu'elle se penche sur leur sort.

19. Devant cette situation, le Gouvernement tchadien a jugé opportun de porter la question devant l'OUA lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Libreville, au Gabon, au début de juillet dernier. Ceux-ci ont unanimement décidé de créer un comité médiation de six membres comprenant l'Algérie, le Cameroun, le Gabon, le Mozambique, le Nigéria et le Sénégal. Le comité était chargé de trouver une solution au problème et d'en faire rapport à la Conférence.

20. C'est ainsi que le Comité, réuni à Libreville le 10 août 1977, a adopté une recommandation prêchant la modération aux deux parties. Mais, passant outre cette recommandation, la Jamahiriya arabe libyenne a mis à la disposition des rebelles, depuis le 21 octobre 1977, une tranche horaire quotidienne de sa radio nationale, de 18 heures à 19 heures, pour lancer des campagnes hystériques de dénigrement à l'encontre du Tchad. Ces émissions sont spécialement préparées par la Direction des affaires tchadiennes récemment créée au Ministère libyen des affaires étrangères — tout cela dans le seul dessein de jeter le discrédit sur le Gouvernement tchadien, de faire oublier l'occupation militaire d'Aouzou et de torpiller la réconciliation nationale en cours de réalisation dans le pays. A l'heure où je m'adresse au Conseil, cette pernicieuse campagne menée par Radio Tripoli se poursuit de plus belle. L'émission se fait sur ondes moyennes, dans la fréquence de 828 kilocycles, soit par 352 mètres, avec une puissance de 300 kilowatts.

21. Par ailleurs, la Jamahiriya arabe libyenne a refusé, à la mi-janvier 1978, de prendre part à la réunion du sous-comité d'experts, composé de juristes et de cartographes, que le Président en exercice du Conseil des ministres de l'OUA, M. Martin Bongo, ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République gabonaise, a convoquée à Libreville. La Jamahiriya arabe libyenne a justifié cette attitude arrogante et méprisante à l'égard de l'OUA en alléguant qu'elle ne prendrait point part à une réunion où

assisteraient des représentants du Gouvernement tchadien, et ce en raison d'actes de provocations prétendument commis par les autorités tchadiennes contre les ressortissants et les intérêts libyens.

22. Il n'existe, à la vérité, qu'une ordonnance — l'ordonnance n° 13/P.CSM en date du 19 juillet 1977 — réglant la circulation des ressortissants libyens et de leurs biens en République du Tchad. Cette ordonnance stipule ce qui suit :

“Article premier.— Tout déplacement hors du lieu de résidence est interdit jusqu'à nouvel ordre aux ressortissants libyens résidant au Tchad.

“Article 2.— Il est interdit à tous les ressortissants libyens résidant au Tchad d'exercer toute activité lucrative, de vendre, céder ou louer leurs biens meubles et immeubles. Leurs avoirs en compte dans les banques de la place, au CCP et à la Caisse d'épargne sont bloqués.

“Article 3.— Les activités de la Banque tchado-arabe libyenne (BATAL), du Centre culturel libyen et des établissements scolaires sont suspendues.”

Ces mesures de restriction sont prises dans l'intérêt des ressortissants libyens et pour leur sécurité.

23. Poursuivant ses manoeuvres de diversion, le chef de l'Etat libyen, lors de sa récente visite officielle au Niger, a déclaré, le 22 janvier, qu'il était disposé à ouvrir ses frontières avec le Tchad et à mener avec ce dernier une politique de coopération. Il a ajouté, en substance, qu'il n'existe aucun différend entre son pays et le Tchad. Nous sommes alors en droit de nous demander ce qu'il cherche à Aouzou et à quelle fin il apporte son aide à la rébellion tchadienne.

24. Alors que la délégation tchadienne, sous la conduite du Ministre des affaires étrangères et de la coopération, s'appretait à se rendre à Niamey pour la rencontre dont la date était fixée au 7 février 1978, la situation dans le nord du Tchad s'est brusquement dégradée. Des opérations militaires d'une violence jamais atteinte depuis 12 ans ont été déclenchées aux alentours de Faya-Largeau, chef-lieu de la préfecture du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti), et de Fada, chef-lieu de la sous-préfecture de l'Ennedi, sur l'ordre de Tripoli, dont la radio a donné des preuves éloquentes. La présence des troupes libyennes auprès des rebelles tchadiens était évidente. Les attaques étaient menées à l'aide d'armes perfectionnées, dont des missiles, qui ont abattu deux avions de l'escadrille tchadienne effectuant comme à l'accoutumée des missions de ravitaillement. De nombreuses pertes en vies humaines, surtout civiles, ont été enregistrées.

25. De telles opérations militaires impliquent assurément des moyens énormes, tant en hommes qu'en matériel, dont l'utilisation technique requiert une haute qualification que n'ont pas les rebelles tchadiens opérant dans une région aussi vaste que la moitié du pays.

26. Il ne fait pas de doute que l'intensité des combats qui se déroulent en ce moment même dans le BET est due à la présence des troupes libyennes sur le terrain. Nul n'est donc

dupe de la prétendue volonté du Président libyen d'arriver à un règlement de la situation par la voie pacifique.

27. C'est dire que la limite de l'ingérence libyenne dans les affaires intérieures du Tchad est largement dépassée. Nul ne saurait alors prétendre qu'il puisse sortir quelque chose de positif de la rencontre prévue à Niamey ni qu'il soit encore nécessaire pour le Tchad d'entretenir des relations diplomatiques normales avec un pays dont les ambitions annexionnistes se manifestent de manière si évidente.

28. Hier, c'était Bardaï, Zouar et Ounianga Kébir; aujourd'hui, Faya et Fada sont attaquées. Demain, ce sera peut-être le Kanem et d'autres régions déjà indiquées sur la carte de l'expansionnisme libyen. M. Hisseine Habre, président du Conseil du commandement des forces armées du Nord, qui vient de conclure un accord avec le Conseil supérieur militaire et qui connaît parfaitement cette région, a en effet relevé ce qui suit dans un communiqué diffusé le 15 février :

“Les traités apatrides tels Goukouni Oueiddei et ses proches ont accepté que le BET et le KANEM soient rattachés à la Libye sous forme de provinces libyennes provisoirement autonomes.”

29. Cette sombre perspective pour l'avenir du Tchad appelle une action urgente de tous les pays épris de paix, et en particulier des membres permanents du Conseil de sécurité.

30. Je voudrais en outre porter à l'attention du Conseil que le Tchad, qui ne demande rien d'autre que la restauration de tous ses droits légitimes en tant qu'Etat souverain et indépendant, poursuit, au moment où je parle, des démarches dans ce sens en envoyant à Kartoum une délégation pour consulter le président Nimeiri, qui a joué et continue de jouer un rôle très positif dans le processus de la réconciliation nationale et de la paix. Mais la Libye, forte de sa puissance et de ses richesses, ne veut rien savoir. Elle s'en tient au contraire à un ultimatum aux termes duquel son chef d'Etat exige : premièrement, l'arrêt des interventions étrangères au Tchad; deuxièmement, l'interdiction au Tchad de recevoir l'aide militaire de quelque pays que ce soit, et de l'Egypte en particulier; troisièmement, la manifestation de la bonne intention du Gouvernement tchadien dans la poursuite des efforts de réconciliation; quatrièmement, la réouverture des ambassades et la mise en demeure au Gouvernement tchadien de prendre des mesures vexatoires ou de faire des déclarations hostiles. Si le Gouvernement tchadien n'obtempère pas à ces injonctions de la Libye, aucun espoir n'est permis et ce sera une guerre ouverte.

31. Je laisse aux membres du Conseil le soin d'apprécier la gravité de ces intentions. Je soulignerai toutefois qu'en ce qui concerne la réconciliation nationale les efforts déployés par le Conseil supérieur militaire, qui en a fait la priorité des priorités de son programme d'action politique, n'ont jamais été du goût de Tripoli. En effet, contrairement à certaines allégations des autorités libyennes à ce sujet, Radio Tripoli dénonce quotidiennement ceux des opposants qui ont accepté de répondre à l'appel à la réconciliation nationale. Mieux, le régime du colonel Kadhafi s'est engagé à mettre à

la disposition des rebelles toute l'aide dont ils ont besoin pour combattre la nation tchadienne, et l'armée libyenne prend entièrement en charge la formation et l'entraînement des recrues. Le régime de Tripoli a même ouvert un fonds spécial destiné à recruter les Tchadiens vivant à l'étranger et qu'il amène dans les bases d'entraînement de Benghazi et Tarhouna, près de Tripoli en Libye, et de Gouro et Aouzou au Tchad. Enfin, le régime de Tripoli a décidé de relancer les troubles dans le centre et le sud du pays de façon à faciliter la mission des mercenaires libyens dans le BET.

32. Qui le Gouvernement libyen croit-il berner ? En tout cas, pas le peuple tchadien qui n'entend en aucune manière céder un seul pouce de son territoire national. Nous ne pouvons plus supporter la présence de la Libye sur notre sol ni son intervention dans nos affaires intérieures alors qu'elle pousse les Tchadiens à s'entre-tuer aux fins d'assouvir son ambition impérialiste.

33. L'exposé qui vient d'être présenté au Conseil prouve amplement, s'il en était besoin, la gravité de la situation qui prévaut présentement dans mon pays. Le Tchad, comme on le sait, est l'un des pays du globe les plus défavorisés par la nature, et son état de pauvreté est suffisamment connu de l'opinion internationale. Il vit des heures les plus sombres de son histoire du fait de la volonté expansionniste de son voisin du nord, la Jamahiriya arabe libyenne. Cette situation non seulement met en danger l'existence même du Tchad en tant qu'Etat souverain, membre de la communauté internationale, mais elle est de nature à porter gravement atteinte à la paix et à la sécurité dans cette partie du continent africain déjà troublée par des foyers de tension.

34. Voilà pourquoi, toujours animé de la volonté de régler ce problème par la voie pacifique, le Tchad s'adresse aujourd'hui au Conseil de sécurité pour qu'il l'aide à recouvrer son intégrité territoriale et à vivre en paix à l'intérieur des frontières qu'il a héritées de la colonisation. Ainsi que ses dirigeants l'ont toujours dit, le Tchad ne nourrit aucune ambition belliqueuse à l'égard de qui que ce soit. Il a suffisamment montré sa volonté de vivre en paix et en harmonie non seulement avec ses voisins immédiats, mais aussi avec toutes les nations éprises de paix et de justice. Cette volonté de coexistence pacifique, le Tchad l'a toujours montrée dans ses prises de position sur les grands problèmes de l'heure, notamment dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies. Encore une fois, le peuple tchadien, peuple pacifique, ne demande pas mieux que de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières, car il sait mieux que quiconque que la paix est la condition *sine qua non* de son développement.

35. En conséquence, le Tchad demande au Conseil de sécurité de tout mettre en œuvre pour que : premièrement, la souveraineté nationale du Tchad et son intégrité territoriale, acquises lors de son accession à l'indépendance le 11 août 1960, soient scrupuleusement respectées; deuxièmement, le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne retire immédiatement et sans condition ses troupes du territoire tchadien, et notamment la zone d'Aouzou, cesse toute assistance de quelque nature que ce soit – notamment militaire, financière, politique et radio-

phonique — aux rebelles tchadiens ainsi que son ingérence dans les affaires intérieures du Tchad, et libère tous les prisonniers militaires et civils actuellement détenus en Libye; troisièmement, le Conseil de sécurité agisse d'urgence afin que les combats acharnés qui se sont déclenchés depuis le 1<sup>er</sup> février 1978 du fait de l'appui extérieur aux rebelles cessent immédiatement et que soient créées les conditions susceptibles de permettre au Comité *ad hoc* de l'OUA de remplir la mission qui lui a été confiée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du quatorzième sommet, réuni à Libreville; quatrièmement, les deux parties participent effectivement aux efforts de l'OUA en vue de trouver une solution juste et équitable au différend qui les oppose, sans recourir à la violence.

36. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est la gravité de la situation dans mon pays, dont les fils innocents tombent de plus en plus nombreux sur un champ de bataille imposé de l'extérieur, qui nous a amenés devant cette instance si importante.

37. Alors que je termine l'exposé des faits, un message des plus inquiétants nous parvient de N'Djamena, selon lequel des chars porte-missiles et des blindés ont fait leur apparition du côté des rebelles et progressent en direction de Faya. De toute évidence, ce ne sont plus des rebelles tchadiens qui utilisent contre leurs compatriotes ces moyens dépassant de trop loin leurs ressources tant du point de vue humain que du point de vue technique et financier, mais bien des éléments étrangers.

38. Cela est extrêmement grave. Le Conseil, me semble-t-il, doit faire très vite face à ses responsabilités, sinon ce sera un peuple, ce sera un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies que l'on risquera de voir bientôt anéanti. Nous répétons avec la plus ferme conviction que le peuple tchadien n'acceptera pas le fait accompli d'une guerre qu'on lui impose et qui ne dit pas son nom. Il a déjà fait connaître sa détermination de préserver son indépendance et son intégrité territoriale et de les défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang.

39. J'ajoute d'autre part que des arrangements étaient prévus pour que la Croix-Rouge internationale, en liaison avec la Croix-Rouge tchadienne, s'occupe de l'évacuation vers leurs foyers des personnes faites prisonnières lors de l'attaque de Bardai en juin dernier. Nous apprenons maintenant que la Jamahiriya arabe libyenne refuse d'accorder le visa de transit par Tripoli à ces éléments de la Croix-Rouge pour se rendre dans les zones concernées. C'est là un message que je viens de recevoir de N'Djamena et dont il était nécessaire de donner lecture au moment où je finis d'exposer la plainte dont le Gouvernement tchadien a saisi le Conseil.

40. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*): L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je lui donne la parole.

41. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne): Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, vous exprimer, au nom de ma délégation, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la charge de président du Conseil pour le mois de février. Je voudrais aussi, puisque c'est la première fois

que je m'adresse au Conseil depuis que mon pays l'a quitté, adresser mes félicitations à mes collègues élus membres non permanents depuis janvier 1978. Je tiens également à cette occasion, personnellement et au nom de ma délégation, à remercier mes collègues du Conseil de la coopération qu'ils nous ont accordée pendant les deux années où nous avons été membre du Conseil, représentant le Groupe africain.

42. Je n'ai pas préparé de discours parce que je ne savais pas ce que notre frère du Tchad, M. Kamougué, allait dire dans son intervention en cette occasion. En fait, il est difficile de comprendre ce qui se passe, parce que, au moment où le Ministre des affaires étrangères du Tchad s'attaque à mon pays, à mon régime, à mon président, à mon gouvernement, en même temps qu'il accuse la Libye d'être un pays expansionniste et les Libyens d'être arrogants, il y a à Tripoli, depuis hier, une délégation tchadienne qui, après l'intervention de notre frère le président Nimeiri du Soudan, est arrivée dans notre capitale. Je vais donner lecture de la dépêche de l'agence de presse libyenne JANA que je viens de recevoir :

"17 février — c'est-à-dire aujourd'hui. Le colonel Kadhafi a reçu vendredi matin l'envoyé spécial du président soudanais Nimeiri, Abu Bakr Othman Salah, qui lui a remis un message du président soudanais. Le message est qualifié de fraternel et cordial. La délégation de la République du Tchad s'est ensuite jointe à l'entretien. Cette délégation est composée de M. Gouara Lassou et de M. Mahamoud Abderamane, membres du Conseil supérieur militaire. La délégation tchadienne a transmis au colonel Kadhafi un message verbal de M. Félix Malloum, président de la République du Tchad. Ces contacts directs entre le président Kadhafi et les présidents soudanais et tchadien découlait de leurs inquiétudes quant à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures du Tchad. La JANA apprend qu'un communiqué sera publié à l'issue des entretiens entre les trois pays, exposant les principaux résultats auxquels ils seront parvenus. La JANA apprend également que cet entretien rend possible une rencontre directe entre le colonel Kadhafi et le président Malloum et qu'il n'y a pas d'empêchement à ce qu'elle ait lieu prochainement. Rappelons que les délégations tchadienne et soudanaise sont arrivées hier soir à Tripoli."

43. J'ai aussi envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité, qu'il a mentionnée, pour attirer l'attention des membres du Conseil sur les efforts déployés par nombre de présidents, chefs d'Etats amis et frères, pour essayer de résoudre ce différend entre la Libye et le Tchad. Puisque cette lettre n'a pas encore été distribuée, je vais en donner lecture :

[L'orateur donne lecture de la lutte distribuée ultérieurement sous la cote S/12565.]

44. Nous attendons le communiqué qui sera publié d'un moment à l'autre à la suite des discussions qui se déroulent entre les délégations tchadienne et libyenne à Tripoli.

45. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas très bien compris pourquoi le Ministre des affaires étrangères du Tchad a insisté pour que le Conseil de sécurité soit convoqué ni pourquoi il s'est lancé dans des attaques contre la Libye et a

porté contre elle des accusations qu'il sait fort bien être inexactes.

46. Ce problème est regrettable parce qu'il met aux prises deux pays frères d'Afrique, et la chose est triste surtout pour nous, Libyens, parce qu'il s'agit du Tchad, pays très important pour toute l'Afrique et par sa situation au centre du continent et de son rôle dans les communications et les relations entre tous les pays africains, qu'ils soient situés au sud, au nord, à l'est ou à l'ouest. C'est un pays charnière, et c'est peut-être la raison pour laquelle il n'y a pas eu de stabilité au Tchad depuis 20 ans et qu'il y a des forces — forces que le ministre Kamougué connaît peut-être bien — qui ne veulent pas que la stabilité et la paix s'instaurent au Tchad.

47. Le Gouvernement actuel du Tchad a accusé la Libye d'avoir fomenté des troubles et d'avoir encouragé les rebelles. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a même prétendu que ces rebelles sont à la solde de la Libye. Je ne sais pas à qui il s'adresse ici : aux membres du Conseil de sécurité, aux Membres de l'Organisation des Nations Unies ou au public en général ? Tout le monde sait bien que la révolution existe au Tchad depuis 20 ans et qu'elle existait même sous l'administration coloniale. Nos amis français peuvent parler de cette question. Elle existait avant l'indépendance de la Libye et avant la révolution libyenne. Je ne crois pas que le Ministre du Tchad puisse accuser l'ancien régime libyen, le régime royaliste, avec son indépendance formelle, avec ses bases étrangères, surtout britanniques et américaines, et avec l'influence étrangère sur le roi Idris, d'avoir aidé et financé la rébellion ou d'avoir des troupes libyennes au Tchad. Politiquement, cela n'était pas possible, pas plus que financièrement d'ailleurs, car la Libye n'avait pas encore découvert le pétrole, dont le Ministre du Tchad nous accuse d'utiliser l'argent qu'il nous rapporte pour fomenter des troubles dans son pays.

48. Nous avons entendu ces accusations ailleurs, et même au Congrès des Etats-Unis. On a dit que la Libye utilisait l'argent du pétrole pour encourager le terrorisme dans le monde. Nous connaissons donc la musique. C'est une accusation très ancienne que nous connaissons bien. On attaque la Libye uniquement parce que c'est un pays progressiste. C'est un pays qui, dans la mesure du possible, essaie d'aider la lutte pour la libération en Afrique et ailleurs. Nous n'avons jamais caché notre intention d'aider les gens qui luttent contre le sionisme en Palestine, contre le racisme en Afrique du Sud et contre le colonialisme.

49. Je ne voudrais pas parler longuement de cette affaire intérieure du Tchad, parce que je vous assure, Monsieur le Ministre, que vous ne pouvez pas obliger le Conseil de sécurité à se concentrer sur un aspect partiel de ce problème, qui est le différend entre la Libye et le Tchad, et oublier ce qui se passe au Tchad. En effet, le problème essentiel est avant tout la révolution du peuple tchadien contre son régime depuis 20 ans, qui n'a pas cessé et que personne ne peut arrêter, sauf les fils du Tchad eux-mêmes, c'est-à-dire le Gouvernement du Tchad. Si vous n'arrivez pas à vous arranger avec votre peuple, personne ne peut vous aider. Il ne s'agit pas d'une question de frontières. Il se peut qu'il y ait un problème de frontières, mais de tels problèmes ne se traitent pas de cette façon. Nous avons une

quarantaine de problèmes frontaliers en Afrique. On ne peut donc pas traiter longuement de ces problèmes-là en discutant de cette affaire, car nous savons que la position du Tchad, en tant que pays charnière, pose des problèmes. Nous savons bien que lorsque les pays européens ont découpé l'Afrique et ont partagé le gâteau africain, ils ont tracé des frontières, créé des provinces et des colonies sans prendre en considération les réalités géographiques, historiques ou même tribales. La plupart de nos pays ont donc connu ces problèmes. Mais, grâce à Dieu et au courage de leurs peuples et de leurs dirigeants, la plupart de nos pays ont pu surmonter ces problèmes. Nous avons tous de tels problèmes après l'indépendance : problèmes régionaux, ethniques, de langue et de religion. Nous en avons aussi en Libye, et tous les pays africains ont eu les mêmes problèmes, mais la plupart ont pu les résoudre. Certains l'ont fait péniblement, mais ils y sont arrivés.

50. Ce qui se passe au Tchad, c'est que la minorité qui a hérité de l'administration coloniale s'accroche encore à ses privilèges. Elle a des problèmes avec la majorité, et si les gens ont pris les armes au Tchad cela veut dire qu'il y a des difficultés. Mais n'en blâmez pas les Libyens. Nous savons que ce n'est pas la première fois que vous attaquez les Libyens. Vous cherchez toujours des boucs émissaires. Vous avez accusé la Libye en 1971 et même avant. Vous avez accusé le Soudan et vous avez suspendu les relations diplomatiques avec ce pays en 1966, 1967 ou 1968. J'ai devant moi un article de *Keesing* de 1968 que je vais vous citer :

“Les relations entre le Tchad et le Soudan, qui s'étaient améliorées après la crise de 1965 lorsque le président Tombalbaye avait accusé le gouvernement de Khartoum d'abriter un “gouvernement islamique en exil” qui comptait, disait-il, contre le Gouvernement tchadien . . . , se sont détériorées à nouveau en août 1966, mais un règlement est intervenu fin septembre <sup>2, 3</sup>.”

Je ne veux pas lire tout l'article, mais tour à tour vous y accusez vos voisins.

51. D'ailleurs, la révolution au Tchad n'existe pas seulement dans le Nord, qui est une région peu peuplée — environ 100 000 habitants —, mais dans l'Est et dans l'Ouest. Il y a en ce moment des négociations au Nigéria. Un homme, qui prétend être le leader de l'armée de l'Ouest, a kidnappé un Français et un Suisse. Ce n'était pas à côté des frontières libyennes mais à côté du lac Tchad, près des frontières du Cameroun, du Niger et du Nigéria. Il y a ce que l'on appelle la “deuxième armée”, qui était à Ouaddaï, dans l'Ouest. Il ne s'agit pas de Libyens; il ne s'agit pas de frontières libyennes. C'est loin de la Libye.

52. Je ne crois donc pas qu'il soit sage, surtout en ce moment où nous faisons tout notre possible pour arranger les choses, que vous veniez ici pour essayer de faire de la Libye un bouc émissaire pour vos problèmes intérieurs. Je pourrais citer les dizaines et même des centaines de sources qui peuvent mettre en lumière ce qui se passe au Tchad. Il y a peut-être beaucoup de gens qui ne savent pas ce qui s'y

<sup>2</sup> Voir *Keesing's Contemporary Archives*, vol. XVI, 1967-1968, p. 23073.

<sup>3</sup> Cité en anglais par l'orateur.



passé. Je citerai Europa Publications Ltd. de Londres, qui donnera aux membres du Conseil des informations de base sur ce qui se passe au Tchad :

“Les territoires sahariens de Borkou, Ennedi et Tibesti sont traditionnellement ingouvernables et sont, de ce fait, demeurés sous administration militaire française jusqu'en 1965. Les tensions entre les hauts fonctionnaires tchadiens et l'armée française ont provoqué le rappel des troupes sur l'insistance du Tchad. Le régime autocratique civil et militaire du Sark s'est installé à leur place, et sa corruption et sa cruauté ont provoqué une amertume locale intense.

“En imposant son autorité exclusive par le système du parti unique et en expulsant les conseillers français du Nord, Tombalbaye a renforcé toutes les formes d'opposition juridique et a forcé ses adversaires à la clandestinité et à l'exil. Peu de temps après l'institution du PPT [*parti progressiste tchadien*] en tant que seul parti politique autorisé, Tombalbaye a ordonné l'arrestation d'un grand nombre d'hommes politiques éminents sous prétexte de complots pour soulever le Nord musulman contre le Sud chrétien. Il y a eu des émeutes à Fort-Lamy (maintenant N'Djamena) en septembre 1963, qui ont fait 20 morts et provoqué l'arrestation de l'ancien maire de Fort-Lamy et de l'ancien premier ministre. Mais la dissidence a continué à se manifester et, en octobre 1965, il y a eu une rébellion et des émeutes à Mangalmé, à 500 kilomètres à l'est de Fort-Lamy, au cours desquelles on a estimé que plusieurs milliers de personnes avaient été tuées. Il y a eu des accrochages locaux dans la région de Ouadaï, qui ont provoqué de sérieuses tensions à la frontière du Soudan. Le terrorisme et le banditisme ont repris dans la région du Salamat en 1967 et se sont propagés dans les régions du nord du Sahara en août 1968 . . .

“Des poches considérables de rebelles existaient aussi près des frontières avec la République centrafricaine et le Cameroun.

“Le banditisme, qui existait depuis longtemps dans le Tchad oriental même du temps des Français, s'était nettement transformé en une guerre d'embuscades. De nombreux dissidents se trouvaient sous le contrôle du front de libération tchadien (FROLINAT), fondé en 1966 par des politiciens exilés et dirigé par M. Abba Siddick, ancien ministre de l'éducation et membre fondateur du PPT. Le FROLINAT proclamait qu'il s'opposait à la sécession, mais insistait pour que l'on envisage une identité particulière pour le Nord, la promotion de l'enseignement de l'arabe et un système d'enseignement bilingue.

“Les opérations contre les guérilleros étaient appuyées par une force militaire française importante — 1 600 hommes, selon des sources officielles françaises — entre 1968 et 1971. Un contingent de 1 000 hommes était stationné en permanence à Fort-Lamy mais, en août 1968, le Tchad invoquait le Pacte de défense franco-tchadien de 1960 et demandait une aide supplémentaire à la France . . .

“Pendant toute l'année 1972, des accrochages entre les guérilleros du FROLINAT et les forces armées françaises

et tchadiennes se sont produits. Le nombre des adhérents du FROLINAT paraissait avoir augmenté et les armes dont il disposait semblaient de plus en plus perfectionnées. En juin 1972, les guérilleros ont lancé un commando sur la capitale. Par la suite, environ 1 000 personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité<sup>3</sup>.”

53. Ces informations prouvent que ce ne sont pas les Libyens qui ont inventé la rébellion au Tchad. Nous subissons nous-mêmes les conséquences de cet état de choses au Tchad.

54. L'extrait suivant est tiré de *The Africa Guide 1977*, édité par l'Economist Intelligence Unit Ltd., page 103 :

“Les deux tiers septentrionaux du Tchad sont un désert empiétant sur la savane; la population nomade musulmane vit principalement de l'élevage. Un tiers de la partie sud du pays, qui a une population égale à celle du nord, est un endroit où le coton pousse; la population dans cette partie du pays suit les croyances traditionnelles et comprend une minorité importante de chrétiens (20 p. 100) et quelques musulmans; parmi les groupes ethniques, le Sarh, qui se trouve sous le contrôle de Tombalbaye, est le plus important.

“Tombalbaye a toujours suivi une politique visant à favoriser le Sarh, qui petit à petit a contrôlé la fonction publique, l'armée et la gendarmerie. Les percepteurs du groupe Sarh dans le nord collectaient auprès de la population trois ou quatre fois plus d'impôts que les montants légaux en vigueur. L'armée se conduisait comme une armée d'occupation dans un pays étranger. Les actes de rébellion ont été durement réprimés en 1966, mais cependant ils ont réapparu et ont repris de l'élan<sup>3</sup>.

55. Il s'agit là de sources étrangères. Le livre blanc 1963-1975, édité par la deuxième république du Tchad après le coup d'Etat qui a installé le régime actuel du Tchad, donne une idée de ce qui s'est passé au Tchad et des racines du problème. Je citerai quelques extraits. A la page 9, il est dit :

“Il y eut les arrestations de mars et avril 1963, l'effusion de sang en septembre 1963 à N'Djamena, les événements de Mangalmé dans le Centre-Est du pays, d'où sont partis les troubles que nous connaissons encore actuellement. La situation aurait pu être redressée, car il s'agissait d'une injustice criante qu'il suffisait de réparer : les impôts en effet avaient été perçus deux fois dans la même année. Tombalbaye répond alors aux protestations par la répression et les maladroites.

“La contestation et les troubles s'étendent à d'autres régions du pays : Ouadaï, Batha, Guéra, Salamat, BET, Chari-Baguirmi, dont les populations subissent elles aussi les vexations et les injustices de l'administration et de l'appareil politique de Tombalbaye.

“Il convient de noter que les populations de ces régions sont à forte majorité musulmane et arabophone et se sont trouvées en butte à la mesquinerie et aux tracasseries de l'administration.”

Cela est tiré du livre blanc édité par le Gouvernement tchadien en 1975. A la page 15, il est dit :

“Après la liquidation physique de non initiés, l'ex-président voulait créer une armée de fanatiques qui devait se lancer par la force à la conquête des musulmans et proclamer le Tchad un royaume.”

56. Ce sont les racines du problème que le Gouvernement tchadien doit avoir le courage d'affronter et de résoudre comme la plupart des pays africains ont résolu leurs problèmes. Il ne doit pas chercher des boucs émissaires à l'étranger : tantôt les Soudanais, tantôt les Libyens, tantôt je ne sais qui.

57. Le Ministre du Tchad a parlé de la rébellion, mais le Gouvernement tchadien a reconnu la rébellion. Ils sont entrés en contact plusieurs fois. Ils nous ont même demandé d'agir en tant que médiateurs entre eux et les prétendus rebelles. Le livre blanc, à la page 52, nous donne une idée de ces prétendus rebelles, je cite :

“En 1966 fut créé, quelque part en Afrique” – ce n'est pas en Libye, c'est “quelque part en Afrique” – “le Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT). Cette organisation regroupait divers responsables et sympathisants des partis politiques tchadiens dissous pour opposition au régime de Tombalbaye. Le programme en huit points du FROLINAT, rédigé le 22 juin 1966, fut publié par *L'Humanité* rouge, organe d'expression politique de tendance gauchiste en France. Ce programme stipule :

“I. Lutter par tous les moyens pour renverser le régime néo-colonialiste et dictatorial que la France a imposé à notre peuple depuis le 11 août 1960 après avoir hissé et maintenu au pouvoir une clique de marionnettes dociles qui exécutent sa nouvelle politique tendant à perpétuer la domination, l'oppression et l'exploitation extrême de notre peuple sous une nouvelle forme, la plus subtile, la plus dangereuse et la plus barbare, mais qui n'en demeure pas moins la dernière – le néo-colonialisme – en vue de reconquérir l'indépendance nationale et totale de notre patrie.

“II. Evacuer toutes les bases et troupes étrangères qui sont implantées sur le sol de notre patrie et qui constituent par là même un grand danger permanent non seulement pour la sécurité intérieure et extérieure de notre peuple et une aliénation de notre souveraineté, mais aussi une menace et un danger permanents pour les autres pays frères africains, comme l'a si justement prouvé l'envoi de ces troupes du Tchad durant les événements du Cameroun et d'ailleurs.

“III. Instaurer un gouvernement de coalition nationale démocratique et populaire. Réaliser une large démocratie progressiste en promulguant la liberté de presse, de parole, de réunion, de croyance, de circulation, d'association, etc. Amnistier tous les détenus politiques.

“IV. Appliquer une politique conséquente à la campagne. Réaliser une réforme agraire radicale. Et, en se basant sur le principe “la terre à ceux qui la travaillent”,

distribuer gratuitement la terre aux pauvres paysans. Aider et soutenir efficacement les paysans dans tous les domaines : politique, économique, social et culturel. Augmenter, assurer et stabiliser les prix et l'écoulement des produits agricoles.

“V. Augmenter d'un tiers les salaires des ouvriers, relever les salaires, les traitements des fonctionnaires et des soldats, supprimer toutes les taxes et amendes arbitraires, diminuer l'impôt personnel, procurer du travail aux chômeurs. Réaliser l'égalité des sexes, procurer des soins gratuits aux malades. Améliorer constamment les conditions de vie du peuple.

“VI. Encourager les petits et moyens commerçants et les protéger des grosses firmes étrangères, supprimer le monopole économique des pays impérialistes, notamment de la CEE, nationaliser les secteurs clefs de l'économie nationale. Edifier une économie nationale indépendante.

“VII. Edifier une culture et une éducation démocratique progressistes et à caractère national. Adopter l'arabe et le français comme langues officielles, lutter efficacement contre l'analphabétisme en vue de son éradication complète.

“VIII. Etablir des relations diplomatiques avec tous les pays, sauf Israël et l'Afrique du Sud, sur la base des 10 principes de la Conférence de Bandung et des cinq principes de la coexistence pacifique. Appliquer une politique extérieure de neutralisme positif, soutenir les mouvements de libération nationale, défendre activement la paix mondiale.”

58. Je viens de citer le livre blanc édité et réalisé par le gouvernement et pour le régime actuel de N'Djamena. Que le Ministre des affaires étrangères du Tchad ne vienne donc pas ici dire que c'est la Libye qui fomenté les troubles au Tchad, que c'est la Libye qui a créé la prétendue rébellion. Il y a une révolution depuis 20 ans, une révolution authentique, dont nous avons subi les résultats dans nos pays, comme je viens d'en parler.

59. On se demande alors pourquoi nos frères sont venus ici au Conseil de sécurité. Peut-être pensent-ils que le moment est opportun pour eux, puisque la Libye est attaquée de tous côtés dans la presse occidentale, les mass media occidentaux et au Congrès américain, et qu'on l'accuse d'être un pays terroriste. Peut-être ont-ils pensé que nous étions dans une position faible et que l'on pouvait nous attaquer sur le plan international.

60. On prétend même que la Libye est devenue une base soviétique dangereuse pour la paix en Afrique. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a parlé ici d'“éléments étrangers”. Je voudrais savoir quels sont les éléments étrangers qui, prétendument, combattraient à nos côtés au Tchad. S'agit-il de mercenaires ? Je crois que nos amis tchadiens sont experts dans le recrutement de mercenaires. Je ne sais pas s'il s'agit de mercenaires européens. Fait-on ici allusion à d'autres puissances ? Je ne sais pas.

61. Au vu de cette propagande, je crois que ceux qui peut-être vous ont encouragés à nous attaquer sur le plan

international n'étaient pas de bons conseillers. En effet, nous savons bien la raison pour laquelle ils nous attaquent. Nous n'avons pas de problèmes en tant que Libyens. Nous sommes un petit pays, mais nous restons aux côtés de nos frères qui luttent partout dans le monde contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme. Nous avons été nous-mêmes victimes du colonialisme et du racisme et avons lutté et perdu plus de 40 p. 100 de notre population. C'est notre tour d'aider nos amis et frères qui luttent.

62. Il se peut que vous cherchiez un bouc émissaire pour impliquer le Conseil de sécurité dans les affaires intérieures du Tchad. Je ne sais pas si le Conseil pourrait faire quelque chose pour arrêter cette guerre de génocide contre certaines populations du Tchad. S'il pense pouvoir établir un précédent, intervenir dans les affaires intérieures d'un pays pour faire quelque chose, nous serons les premiers satisfaits, parce que nous connaissons la situation qui règne au Tchad.

63. Le Ministre du Tchad nous a lancé des accusations précises. Malheureusement, je ne puis pas répondre point par point à sa déclaration car je n'en ai pas le texte. Il a toujours mentionné que des troupes libyennes participent à des combats du côté de Largeau, je crois, car on en parle maintenant dans les journaux.

64. Le représentant du Tchad a parlé d'automitralleuses, de porteurs de fusées, autrement dit, de matériel lourd. Dans les journaux français – dans *Le Figaro* par exemple –, j'ai lu que les Tchadiens ont dit qu'il y a au Tchad un millier de Libyens faisant la guerre. Je n'ai malheureusement pas de carte avec moi pour montrer au Conseil, à nos frères et à nos amis qui se trouvent ici, les distances qui sont en jeu, mais le représentant du Tchad vient d'évoquer Largau et Fada : ces régions se trouvent à quelque 800 ou 1 000 kilomètres des frontières libyennes et il faut pour les atteindre passer par le désert le plus rude du monde. Il y a encore plus de 1 000 autres kilomètres entre les frontières libyennes et les régions habitées sur la côte. Autrement dit, il faudrait transporter un millier d'hommes à travers ces régions. Le commandant Kamougué est un militaire. Un millier d'hommes, cela veut dire un bataillon, quatre compagnies. Imagine-t-on les problèmes de logistique que poserait le transport de ces hommes à travers ce désert qui est le plus rude de tous ? Avec les moyens dont nous disposons, c'est impossible. D'ailleurs, cela ne pourrait passer inaperçu. Les satellites qui espionnent notre désert et notre continent peuvent détecter jusqu'à la présence des chameaux. Nos amis, qui ont ces satellites, ont dit qu'ils peuvent photographier le désert et dire s'il y a des mouvements dans une région donnée. Vous pouvez leur demander – vous les connaissez ! – si nous avons un bataillon de l'armée libyenne sur 1 000 kilomètres à l'intérieur du Tchad. Mais c'est faux, ce n'est pas vrai.

65. Le représentant du Tchad a évoqué la question des frontières. Le Ministre Kamougué a fait l'historique des accords internationaux. Il nous en a dressé une liste. Ces problèmes de frontières, en Afrique, nous les connaissons très bien. Mais de tels problèmes, on les discute entre amis, entre voisins. Il ne suffit pas de déclarer que telle ou telle localité n'est pas libyenne et que l'administration libyenne doit s'en retirer pour que la Libye réponde : "Oui, vous avez raison" et qu'elle se retire. Cela est d'ailleurs vrai pour

tous les pays représentés à cette table. Nous ne croyons pas qu'il y ait un problème sérieux de frontières. Ces questions de frontières ne servent que de prétexte. Nos amis tchadiens ont dit que, depuis 1973, des Libyens occupent Aouzou. Mais, avant 1973, nous avons le même problème. Le Tchad nous a accusés. Il a suspendu les relations diplomatiques avec notre pays. Même après notre révolution, sous la présidence de M. Tombalbaye, le Tchad a encouragé les dissidents libyens de l'ancien régime à monter une attaque de mercenaires contre la Libye à partir du Tchad. Cela se passait entre 1970 et 1971. M. Tombalbaye a d'ailleurs dit : "Je suis prêt à donner une base à tous les Libyens qui veulent attaquer la Libye à partir du Tchad". Le représentant du Tchad nous a accusés d'avoir occupé Aouzou en 1973, mais ce n'est pas vrai, nous n'avons rien occupé. C'est donc bien d'un prétexte qu'il s'agit.

66. Si Aouzou, comme n'importe quelle autre partie de la Libye, se trouve sous administration libyenne, c'est tout simplement parce qu'après la révolution nous avons commencé à nous intéresser à l'intérieur du pays, à y construire des hôpitaux, des écoles, des centres administratifs, des bâtiments pour la police. Cela, nous l'avons fait dans tout l'intérieur du pays, ainsi que dans les régions frontalières entre notre pays et le Tchad et entre notre pays et nos autres voisins. Dans toutes ces régions, nous avons commencé à construire des routes, à créer l'infrastructure du pays.

67. S'il y a un problème de frontières, nous sommes prêts à le discuter avec le Tchad. Nous disons, nous, que nous sommes chez nous ; les Tchadiens, eux, nous disent que nous n'y sommes pas et que nous sommes chez eux, au Tchad. C'est donc un problème classique de frontières. Or on nous dit en plus qu'il y a une occupation, une agression de la part de la Libye. Mais tout le monde peut avoir des problèmes de frontières, surtout dans des régions aussi peu peuplées.

68. A en croire les publications et la presse occidentales, il y aurait dans ces régions des richesses énormes. Mais, ce faisant, on ne cherche qu'à jeter de l'huile sur le feu. On prétend qu'il y a d'énormes richesses, mais qu'on se souvienne du Fezzan. Le Gouvernement français, à l'époque, ne voulait pas quitter cette région et, pour s'assurer l'appui de l'opinion publique française, il a fait croire qu'elle regorgeait de richesses minières et pétrolières. A l'époque, des journaux très sérieux ont été jusqu'à prétendre que ces réserves pétrolières dépassaient toutes celles du Moyen-Orient. Nous avons certes trouvé du pétrole en Libye, mais pas au Fezzan. C'est donc un air que nous connaissons bien. Il ne date pas d'hier. Mais cette propagande de la presse occidentale, des pays capitalistes, il ne faut pas y croire. Ce qu'ils veulent, c'est que nous restions en mauvais termes.

69. Si problème de frontières il y a, eh bien, nous avons accepté d'en discuter dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine. Le Tchad a porté le problème à Libreville ; il nous a attaqués, soudainement. Nous ne savions même pas qu'il allait porter le problème devant cette instance. On a essayé de résoudre le problème, d'amener les deux parties à négocier, et un comité a été formé. Nous avons reconnu ce comité *ad hoc*. Nous avons coopéré avec lui mais, après

cela, le Gouvernement tchadien a pris des mesures contre la communauté libyenne au Tchad. On notera d'ailleurs que ce n'est pas la première fois que cela arrive. J'ai suivi personnellement et depuis longtemps l'histoire des relations de mon pays et du Tchad, et j'ai constaté que chaque fois que les négociations étaient sur le point de démarrer le Tchad avait créé des problèmes au dernier moment. Par exemple, en ce moment même, il y a à Tripoli une délégation tchadienne, mais le Tchad a insisté pour qu'on tienne la présente réunion. S'il croit que celle-ci va faciliter les choses à Tripoli, c'est son affaire; mais nous, nous ne sommes pas du tout de cet avis. Car enfin, puisqu'on nous met sur la sellette, puisque nous sommes sur le banc des accusés, nous devons bien nous défendre et essayer d'éclairer l'opinion publique internationale et les membres du Conseil de sécurité.

70. Nous avons accepté de collaborer avec le Tchad, et après il a pris des mesures contre notre communauté au Tchad. Et vous-même, Monsieur Kamougué, vous l'avez reconnu lorsque vous avez dit que le Tchad s'était emparé de leurs biens, les avait empêchés de se déplacer, leur avait interdit de vendre, mais que, ce faisant, il ne leur avait rien fait !

71. Ensuite, nos frères tchadiens ont dit qu'il fallait créer une atmosphère meilleure pour discuter ensemble de ce problème qui a surgi entre nous. Les problèmes de frontières ne sont pas faciles à résoudre. Nul — que ce soit le colonel Kadhafi ou quelqu'un d'autre — ne peut signer un papier reconnaissant que le Tchad a raison. C'est impossible. Et nous comprenons fort bien que le général Malloum ne peut pas le faire pour le Tchad. Et c'est vrai pour tous les pays. Il s'agit donc là de choses qu'il faut étudier et dont il faut discuter.

72. Je ne sais pas si d'autres occasions se présenteront pour moi de prendre la parole, mais je vais étudier le texte du Ministre des affaires étrangères du Tchad et tenter de répondre point par point soit devant le Conseil, soit dans un document qui sera distribué aux membres du Conseil. Cependant, avant de terminer, je voudrais dire à nos frères tchadiens et à la communauté internationale qu'il faut faire preuve de logique. Il est impossible que la Libye fomenté des troubles au Tchad parce que la stabilité, la paix et la prospérité du Tchad sont la prospérité et la paix de nos régions du Sud et de l'Est. Les oasis libyennes vivent du commerce, du mouvement des hommes et des marchandises; elles constituent notre lien avec l'Afrique tout entière. Le Tchad, c'est notre pont avec toute l'Afrique. Et c'est nous qui payons pour les troubles au Tchad.

73. Vous savez pertinemment bien, Monsieur Kamougué, qu'en matière de commerce entre la Méditerranée et l'Afrique ce sont les commerçants libyens qui ont perdu dans cette guerre, car tout est paralysé, à commencer par les ports de Benghazi et de Tripoli. Tout ce que nous importons d'Europe, nous le réexportons vers l'Afrique grâce à l'infrastructure dont nous nous sommes dotés en

tant que pays producteur de pétrole. Il est illogique pour nous de détruire, par la guerre et les troubles, nos propres chances. Notre commerce avec le Soudan à travers le désert du Sahara a été paralysé en raison des troubles au Tchad. Les bandits attaquaient les convois, composés pour la plupart de commerçants libyens.

74. Aucune logique ne nous pousse donc à créer des problèmes dans ces régions. Mais c'est nous qui payons le prix : nous recevons des réfugiés. Nous n'avons pas créé de problèmes; nous ne sommes pas venus à l'Organisation des Nations Unies ou chez le Haut Commissaire aux réfugiés pour dire : "Voilà, nous avons un problème de réfugiés. Heureusement, ces dernières années, nous avons eu la possibilité d'absorber quelques-uns d'entre eux parce que nous avons besoin de main-d'oeuvre. Et nous avons mis des écoles à leur disposition.

75. Je me souviens très bien que, peu de temps avant de quitter mes responsabilités au sein du gouvernement, j'ai reçu un soir, après minuit, un appel téléphonique me prévenant que 800 enfants venaient d'arriver dans une oasis. Les membres du Conseil sont à même de comprendre ce que peuvent représenter 800 enfants pour une oasis telle que Arknu a Ouenat, sise dans le triangle entre le Soudan, la Libye et le Tchad. Ces communautés que l'on baptise "oasis" comptent 15 ou 20 familles, soit une soixantaine de personnes. On peut imaginer ce qui se passe quand il arrive ainsi des réfugiés, surtout des enfants. Et puis, il y a parmi eux des blessés, des personnes qui ont été torturées. Nous les accueillons et nous tentons de les aider. Nous faisons des efforts sur le plan humanitaire.

76. Nous nous sommes refusés à embarrasser le Gouvernement du Tchad ou nos amis tchadiens, que ce soit sous l'ancien régime ou sous le régime actuel. On nous dira qu'il s'agissait de M. Tombalbaye, mais il me semble que, comme les gens n'ont pas déposé les armes et combattent encore, si Tombalbaye a disparu, il n'en est pas de même du "tombalbayisme". D'ailleurs, quelques tchadiens disent eux-mêmes qu'il y a un tombalbayisme sans Tombalbaye. Il ne suffit pas de changer la personne, il faut changer la politique. Et, en disant cela, nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures du Tchad. Nous assurons le Tchad que nous voulons la paix, la prospérité de la région, de bonnes relations avec ce pays. S'agissant des frontières, nous sommes prêts à accepter ce que pourra décider l'Organisation de l'unité africaine. Mais nous demandons au Tchad de créer une atmosphère entre nous et de cesser d'accuser la Libye de fomenter la révolution, d'aider les révolutionnaires et de participer aux combats. Et je puis l'assurer que personne ne le croit réellement parce que tout le monde sait fort bien que cette guerre dure depuis 20 ans et que nous ne pouvons rien y faire. Et pour ce qui est de se procurer des armes de par le monde, ce n'est pas difficile : il y a de bonnes adresses partout.

*La séance est levée à 18 heures.*